

Novembre 2014

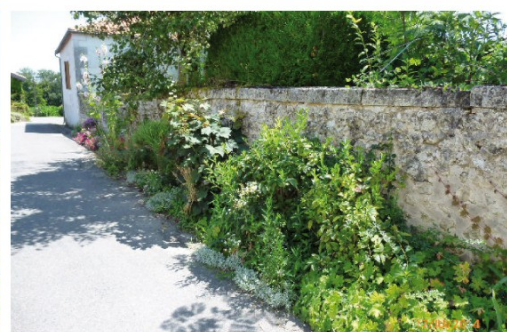
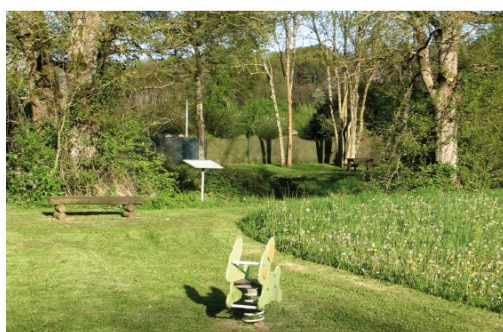


Terre saine Poitou-Charentes

Votre commune sans pesticides

GUIDE POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

à destination des élus et agents communaux



www.terresaine-poitou-charentes.fr

SOMMAIRE

I _ Introduction	P. 3-5
1.1 Le plan d'entretien, définition	p.3-4
1.2 Des préalables nécessaires	p.5
II _ Diagnostic / Observation de l'ensemble de la commune	P. 6-7
III _ Hiérarchisation des enjeux	P. 8-11
IV _ Définition des objectifs	P. 12
V _ Propositions d'actions	P. 13-17
5.1 Communication, sensibilisation	p.14-15
5.2 La gestion différenciée	p.16
5.3 La gestion écologique	p.17
VI _ Planification et programmation	P. 18-19
VII _ Bilan et évaluation	P. 20
VIII _ Synthèse	P. 21



I _ INTRODUCTION

Votre commune s'est engagée dans la charte « Terre saine – votre commune sans pesticides ».

Le conseil municipal a délibéré. La Région Poitou-Charentes a pris note de votre engagement et vous a transmis les documents de communication indispensables ainsi que le panneau d'entrée de bourg.

Pour aller plus en avant dans la démarche de réduction des pesticides, **la Région vous propose ci-après un guide pour la réalisation de votre plan d'entretien.** Ce dernier est **nécessaire pour accéder à la première étape de Terre Saine : le premier papillon.**

Le plan d'entretien vous sera utile pour vous **organiser sur le long terme, agir plus efficacement et prendre en compte la santé des hommes et de l'environnement.**

Vous pouvez rédiger en interne tout ou partie de ce plan d'entretien et/ou faire appel à un prestataire extérieur (associations, bureaux d'études, entreprises...).

Pour toutes informations la Région Poitou-Charentes reste à votre disposition :

Service Biodiversité Eau, Emploi Éducation à l'environnement auprès de

Gaëlle Moreau au 05 49 55 81 38

ou : g.moreau@cr-poitou-charentes.fr

1.1 Le plan d'entretien, définition

Le plan d'entretien « communal » doit aller au-delà du seul respect de la réglementation et ne pas constituer un plan de désherbage mais intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité et de l'environnement. Ainsi, le plan de désherbage doit progressivement s'enrichir d'un volet gestion différenciée pour aller vers une gestion écologique.

PLAN D'ENTRETIEN

=

PLAN DE DESHERBAGE + PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE + PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE

Le plan d'entretien est composé d'un rapport, de cartes, de fiches techniques.

Il a pour objectif :

- d'identifier et de hiérarchiser les zones à désherber en fonction du risque de transfert des produits vers les eaux,
- d'adapter les méthodes de désherbage en fonction du niveau de risque,
- de réduire voir stopper les quantités de pesticides utilisés.

Il permet de faire un **état des lieux** des pratiques et liste des actions de gestion, d'entretien et d'animations à mettre en place avec un échéancier. Un retour sur ces pratiques tous les 4 à 5 ans permet de faire le point et **de réorienter si besoin les actions pour être plus efficace.**

Le plan d'entretien doit être planifié dans le temps.

Il concerne tous les espaces publics gérés par la commune :

- les espaces verts (parcs, jardins, squares...)
- la voirie (rues, fossés, avaloirs)
- les trottoirs
- les cimetières
- les terrains de sports (terrains de foot, boulodrome, place de skate...)
- ...

Exemple de planification (voir page 22 pour lire le tableau complet) :

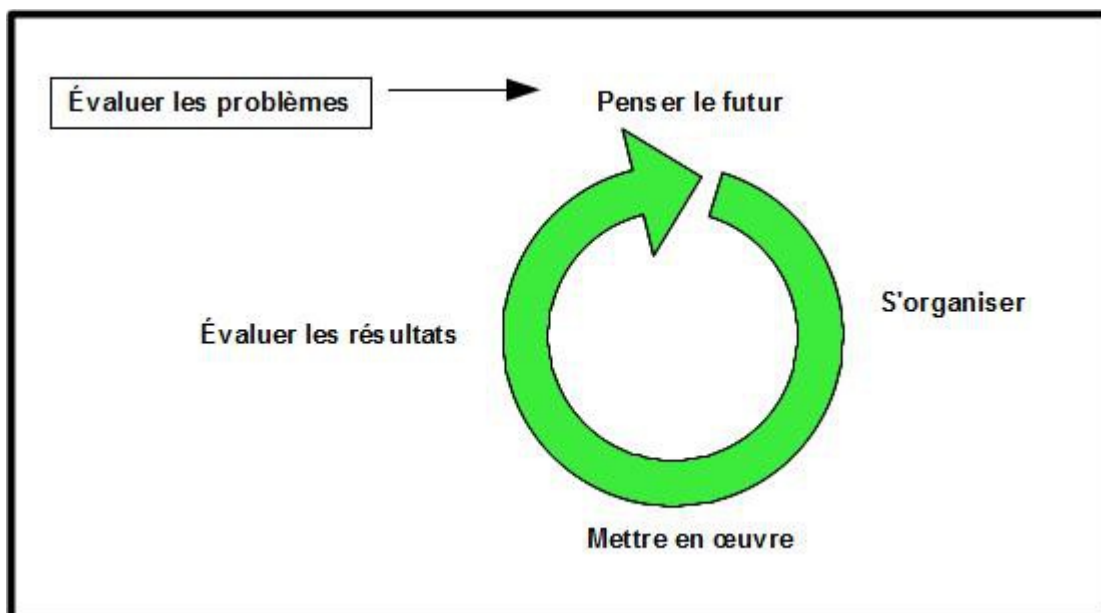
Phase de démarche	Date de mise en place		
	Année 1	Année 2	Année 3
Engagement des élus et des services	■	■	■
Coordination du projet	■	■	■
Phase diagnostic	■	■	■
Actions de sensibilisation des utilisateurs des espaces et jardiniers amateurs		■	■
Modification des pratiques		■	■
Évaluation de la démarche			■

Le document qui vous est proposé, a pour but de vous aider à réaliser ce plan d'entretien. Il vous détaille les différentes parties qui le compose et les éléments à ne pas négliger.

Le plan d'entretien doit rester un outil accessible à tous et être ergonomique; quelques pages et cartes peuvent suffire, en particulier dans les petites communes ou les acteurs engagés ne sont pas nombreux.

Le plan d'entretien est, avant tout un outil de diagnostic, d'organisation et de concertation. Il sera une aide à la décision et une base précieuse pour la communication vers les habitants.

Il devra rester évolutif pour s'adapter au contexte de la commune d'année en année.



1.2 Des préalables nécessaires

La démarche Terre saine est une démarche volontaire, progressive dont le succès repose sur quelques préalables :

⇒ Des acteurs engagés et formés

Deux éléments forment les clefs de voûte de la démarche :

- Une forte cohésion entre élus et services. On ne peut juger d'une stratégie que par rapport à son acceptation ou son appropriation par les acteurs concernés.
- La volonté commune d'agir pour la réduction des pesticides et à terme atteindre le « 0 pesticide » pour le respect de la santé des hommes, de l'eau et de l'environnement.

L'idéal serait de définir un référent sur la commune. Ce peut être une personne ou un petit groupe (élus, agents). Ce pilote rédige le plan d'entretien, organise les temps d'échanges, se base sur le volontariat de toutes les personnes concernées pour avancer. Ne pas « brusquer » sera le maître mot ; choisissez une personne « diplomate », légitime et crédible aux yeux du plus grand nombre.

Le passage à une gestion différenciée et écologique des espaces verts requiert certaines compétences ou à défaut une curiosité pour les méthodes alternatives et le goût de les mettre en œuvre.

Ce changement demande à chacun une organisation différente. Le côté « humain » et « l'affect » sont à prendre en compte (tout en gardant à l'esprit les objectifs pratiques fixés).

⇒ Un contexte à prendre en compte

Une stratégie n'a de sens que dans la mesure où, elle tient compte des moyens économiques, humains, financiers et des projets des différents acteurs concernés.

Le « copier-coller » d'une commune à une autre ne doit pas s'envisager même si l'initiative est à partager.

⇒ Une compréhension par tous

Le plan d'entretien, doit être une aide concrète pour les acteurs impliqués. Il doit être opérationnel, lisible par tous et synthétique ; n'hésitez pas à utiliser des schémas, graphiques, illustrations...

Le plan d'entretien doit être accessible à tous les acteurs impliqués (élus, agents) et à tout moment, ayez une version « papier ».

Des éléments de synthèse seront transmis aux habitants.

Un récapitulatif des actions en fin de plan sera utile en particulier aux acteurs de terrain (penser à des fiches synthétiques par site et/ou par acteurs).

⇒ Une communication indispensable

Le chapitre 5.1 est dédié à la communication, cependant il est important de préciser ici que cette partie n'est pas à négliger.

Aucun acteur ne doit être mis de côté au risque de compliquer la démarche des référents.

5 besoins fondamentaux :

- Transmettre dans la continuité, l'esprit et les déclinaisons concrètes de cette gestion différenciée aux nouveaux agents arrivants dans la collectivité,
- Harmoniser les pratiques à l'échelle de la commune. Il est essentiel de disposer d'un référentiel commun et que l'ensemble de l'équipe s'engage (Élus et services),
- Responsabiliser les équipes. En l'absence d'orientations claires sur lesquelles s'appuyer, le constat est parfois fait d'un certain attentisme,
- Disposer d'un document ressource utilisable en interne comme en externe,
- Adapter au contexte actuel les pratiques (nouvelles méthodes alternatives).

Pensez que vous ne partez pas de « rien ».

II _ DIAGNOSTIC / OBSERVATION DE LA COMMUNE

Cette étape est primordiale car elle vous permettra de prendre le temps de réfléchir à l'identité de votre territoire, mais également de faire l'état des lieux de vos moyens actuels et futurs, des volontés et envies de chacun.

Cette phase sert de référence pour déterminer les nouveaux objectifs d'entretien et évaluer l'opportunité d'une évolution des pratiques.

Elle permettra de répondre à différentes questions :

Quels sont

- les atouts de mon territoire (la rivière, le parc boisé...)?
- ses faiblesses (les stationnements...)?
- ses potentialités (les halles, une chapelle...)?

Quelle est son histoire ? (les choses ne se font pas sans raison)

Quels sont les moyens humains, matériels ?

Penser à votre commune comme un ensemble « cohérent », éviter l'homogénéisation et le « déjà vu ».

✕ Intérêt de l'étape.

Cette étape va permettre :

- **de connaître les surfaces à entretenir (inventaire quantitatif)**
 - Liste des espaces verts
 - Liste des espaces naturels (mares, haies, prairies...) - pensez à consulter les inventaires déjà existants via par exemple les associations de protection de la nature et/ou le site internet du ministère en charge de l'environnement.
 - Liste de tous les espaces publics gérés par la commune (trottoirs, voirie, fossés, talus, cimetières, terrains de sports...).

NB. Une cartographie est obligatoire.

- **de connaître les caractéristiques de chaque site (inventaire qualitatif)**
 - type d'espace (pelouse, square, aire de jeux, roseraie, pied de façade, trottoir...)
 - type de sol ; argile, sable, limon, acide, calcaire... (influençant le choix des végétaux)
 - liste des activités humaines (jeux, détente, sports, observation de la nature)
 - type de végétation (pelouse, arbres, arbustes, vivaces...)
 - intérêt paysager, historique, environnemental
 - liste des problématiques (accessibilité, entretien, contraintes réglementaires, vandalisme)
 - liste des éléments symboliques (cimetières, monuments aux morts...).
- **d'identifier les risques de pollutions ponctuelles et diffuses** (voir le chapitre « la hiérarchisation des enjeux »)
- **de connaître les pratiques d'entretien actuelles**
 - type et fréquence d'entretien,
 - désherbage chimique (type et quantité de produits, gestion des déchets, respect de la réglementation...)
 - les dates et fréquences des réglages et étalonnages des pulvérisateurs
 - le nombre et dates des passages effectués,
 - les surfaces désherbées et les techniques d'entretien correspondantes
 - les méthodes alternatives déjà mises en place
 - le temps de travail par méthode d'entretien (manuel, mécanique, thermique, chimique...) et par site

- les coûts de fonctionnement (achat produits, location, prestation...) et d'investissement (matériels, Équipements de protection individuelle) ; le coût d'élimination des produits non utilisables, des emballages vides...
- le type et fréquence d'arrosage (recyclage de l'eau)
- le devenir des déchets verts
- le coût d'intervention
- les formations dont celles obligatoires (déjà faites et liste des besoins).

- **de connaître les attentes**

Si vous ne pouvez répondre aujourd'hui à toutes les questions, poursuivez, les réponses viendront petit à petit.

Penser aux contraintes et aux atouts, comme par exemple la présence de plantes envahissantes¹ (-) ou la présence d'une fontaine, ou tout autre petit patrimoine bâti (+). Voyez large afin d'être sûr de ne rien oublier.

Cette étape se réalise en concertation avec les agents en charge des espaces publics de la commune. Elle aboutira à un bilan des pratiques et à la cartographie des zones entretenues.

✂ Délais

Pour réaliser cette étape, prenez 3 à 6 mois afin de laisser le temps à chacun de s'impliquer dans la démarche (agents techniques, administratifs, élus).

Vous trouverez un échéancier au chapitre VI.

✂ Mise en œuvre

Le plan d'entretien peut se bâtir avec :

Un logiciel de cartographie (Qgis, Mapinfo...) peut aider mais ce n'est pas obligatoire. A défaut, il vous faudra les outils suivants :

- un plan cadastral vierge au 1/2000ème ou 1/5000ème + une carte IGN au 1/25 000ème + des feutres de couleur pour l'identification sur le plan, des surfaces en fonction de la nature de leur revêtement (perméable / imperméable) et pour le repérage des points d'eau (en bleu).
- une roulette d'arpenteur ou un décimètre pour la mesure des surfaces
- un tableau d'enregistrement des surfaces et des actions menées.

A l'issue du diagnostic vous disposez d'une synthèse

- Une fiche descriptive par site (*voir chapitre suivant*)
- Une carte des espaces gérés par la commune

1 Pour plus d'infos sur les espèces envahissantes, vous pouvez consulter : <http://www.orena.org/> et <http://www.gt-ibma.eu/fiches-exemples/>

III _ Hiérarchisation des enjeux

La hiérarchisation des enjeux permet de faire des choix.

Les critères de hiérarchisation peuvent être fait suivant :

- le type de site (pelouses, zones boisées...)
- la situation des espaces (centre ville, périphérie)
- l'urgence des mesures à prendre (zones à risques vis à vis de la qualité de l'eau)
- la surface des sites
- la fréquentation des sites
- leurs richesses biologiques.

Elle consiste à apprécier, par des critères les plus objectifs possibles, les sites prioritaires où le désherbage chimique doit être exclu.

Les Zones à risques :

En ce qui concerne le désherbage par des pesticides, la hiérarchisation des enjeux peut se faire selon le niveau de risque de transfert des produits chimiques utilisés vers les eaux de surface.

Le choix des méthodes d'entretien dépendra directement du classement à risque de ces zones.

La notion de transfert des produits vers les cours d'eau est directement liée au phénomène de ruissellement de surface survenant après une pluie. Afin de caractériser le risque de transfert, deux critères ont été retenus : la proximité ou la connexion directe au réseau hydrographique et la capacité d'infiltration de la surface.²

** Il est possible d'ajouter dans les zones à risque les lieux fréquentés par un public plus fragile comme les écoles, les terrains de jeux, zones de loisirs...*

Les Zones Non Traitées (ZNT) :

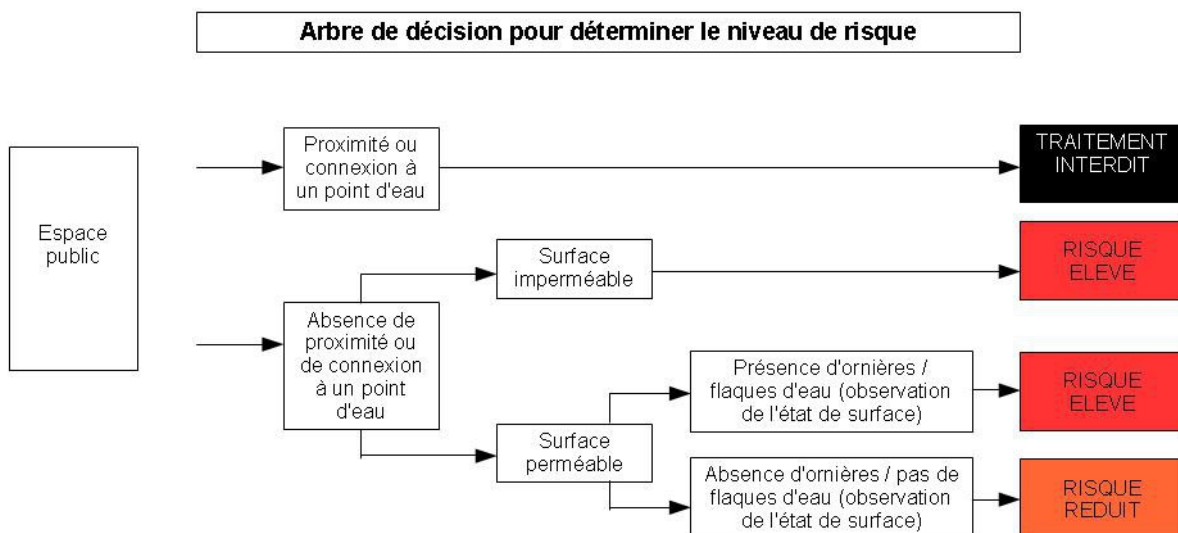
Les zones de non traitement permettent de limiter les pollutions des points d'eau par dérive de pulvérisation.

A chaque produit correspond une valeur de ZNT. Quatre valeurs sont dorénavant prises en compte : 5 m, 20 m, 10 m, 50 m, voire 100 m et plus selon la classement du produit.

En l'absence d'indication de ZNT, une distance minimale de 5 m doit être respectée à proximité des points d'eau (entrent dans la définition des points d'eau, les cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents, figurant en points, traits continus ou discontinus, sur les cartes au 1/25 000 de l'IGN).

Le niveau de risque des surfaces sera représenté sur un plan cadastral par un code couleur : les zones à risque élevé en rouge, les zones à risque réduit en vert, et les ZNT en noir.

² *Sont considérés comme surfaces situées à proximité de réseau hydrographique, toute surface située à moins de 5 m des cours d'eau et plans d'eau figurant sur les cartes IGN au 1/25 000ème en points bleus, traits bleus continus ou discontinus. Sont considérés comme surface connectées au réseau hydrographique les fossés même à secs ne figurant pas sur les cartes IGN au 1/25 000ème, les caniveaux, les pourtours d'avaloirs, bouche d'égouts, puits... les surfaces en pente même perméables pour lesquelles le ruissellement de surface est prédominant et au bas desquelles se trouve un point d'eau (avaloir, fossé, caniveau, cours d'eau, plans d'eau...) Toute la zone en pente sera alors considérée comme connectée au réseau hydrographique. Les surfaces drainées pour lesquelles les transferts de produits phytosanitaires sont potentiellement importants (terrains de foot drainés, greens de golf ...).*



La stratégie d'entretien peut être résumée dans le tableau ci-dessous :

	Acceptation de la flore spontanée		
	Non tolérée	Tolérée si contrôlée	Acceptée et favorisée
Niveau de risque élevé	Zéro pesticide Désherbage alternatif régulier	Zéro pesticide Désherbage alternatif occasionnel	Pas de désherbage Contrôle de la pousse
Niveau de risque réduit	Désherbage alternatif régulier <i>pesticides envisageables en extrême recourt et dans le cadre d'une réflexion sur leur réduction</i>	Désherbage alternatif occasionnel – <i>pesticides envisageables en extrême recourt et dans le cadre d'une réflexion sur leur réduction</i>	

A l'issue de la hiérarchisation des enjeux vous disposez de :

- Un tableau des sites classé par ordre de priorité
- Une carte classant les sites en fonction des risques pour l'eau
- Une fiche technique par site



Exemple de fiche technique pour un site :

Les espaces verts de la commune X

Nom du site : Parc de la mairie

Localisation : Derrière la mairie et autour du centre de loisirs

Surface (m²) : 1000 m²

Type de revêtement : cheminement en calcaire – pelouse – gravier dans l'aire de jeux

Activités humaines : passage – repos (bancs) – jeux pour enfants

Relations avec l'extérieur : passage du parking vers le centre de loisirs – un passage piétons vers le lotissement des hirondelles

Type de milieux : pelouse tondu / écotone (herbes hautes) par endroit / 3 arbres de haute tiges

Caractéristiques du site : passage important / présence d'enfants / zone de « prestige » proche de la mairie en centre bourg / zone de repos (bancs)

Entretien actuel :

Traitement mécanique / thermique / chimique :

- > Tonte tous les 15j en période de végétation – 1 demi-journée (tous les 2 mois sur l'écotone - 1demi-journée de plus)
- > Regarnissage tous les 3 ans du cheminement calcaire avec de la fine (0,4mm) – 3 jours
- > Paillage sous le mobilier urbain (bancs) tous les 2 ans (1 demi-journée) – désherbage à la binette (2 jours /an)
- > Pas de désherbage chimique (jeux pour enfants)
- > Pas d'intervention sur les arbres sauf pour mesures de sécurité

Coût de l'entretien actuel : 14,5jours d'ETP/an

Situation par rapport à un point d'eau : (niveau de risque)

Niveau de risque vis à vis de l'eau réduit (pas de point d'eau et surfaces perméables)

ATTENTION : NIVEAU DE RISQUE FORT vis à vis de la santé humaine (jeux enfants)

Tout élément peut être ajouté en fonction des particularités de la commune.

Exemples de cartes – commune de Venansault (85)



IV _ DEFINITION DES OBJECTIFS

Pourquoi continuer à désherber, étant acceptée la toxicité des pesticides ?

Quelles sont les priorités données aux enjeux esthétiques (tout subjectifs qu'ils soient) et aux enjeux de santé publique (et environnementaux) ?

Quels sont les points positifs que la commune souhaite valoriser ?

Quels sont les points négatifs que la commune souhaite supprimer ?

Quelles sont les potentialités que la commune souhaite développer ?

Au delà de souscrire aux aspects réglementaires, les objectifs sont nombreux, en voici quelques exemples :

✕ OBJECTIFS SOCIETAUX/SOCIAUX

- préserver la santé humaine,
- sensibiliser les habitants à l'environnement,
- favoriser l'autonomie des agents.

✕ OBJECTIFS ÉCONOMIQUES

- diminuer la consommation d'eau,
- réduire les transports (déchets de tonte et de taille),
- revaloriser les déchets verts in situ, et/ou en assurer un traitement respectueux de l'environnement,
- réduire le coût d'entretien des espaces communaux.

✕ OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

- préserver les zones à forte potentialité écologique et favoriser la biodiversité des espaces publics,
- réduire l'emploi de pesticides, source de pollution des eaux et de dangers pour la biodiversité,
- mettre en valeur la richesse de la flore locale.

✕ OBJECTIFS CULTURELS

- améliorer la qualité du cadre de vie en diversifiant les entités paysagères,
- améliorer l'identité de la commune par le fleurissement,
- mettre en valeur le patrimoine végétal,
- valoriser le savoir-faire des jardiniers.

Les objectifs peuvent être différents d'une zone à une autre et plusieurs objectifs peuvent être choisis.

Pensez d'ores et déjà aux **indicateurs à mettre en place** pour vérifier si l'objectif est atteint (*voir chapitre VII*).

A l'issue de la définition des objectifs vous disposez de :

- La cartographie de la commune en fonction des objectifs
- La liste des objectifs par site



V _ PROPOSITIONS D' ACTIONS

Les objectifs étant fixés, il faut maintenant se poser la question des actions à mettre en œuvre pour y répondre :

⇒ **Quel aménagement et/ou quel entretien pour quel site ?**

⇒ **Faut-il vraiment désherber cet espace ? Ne puis-je pas trouver d'autres solutions ?**

Les modifications de pratiques engendrent systématiquement des impacts. Notamment sur l'organisation des services (tout changement perturbe le fonctionnement) et sur le budget. Il faudra trouver un compromis entre :

- la réduction des pollutions
- les effectifs et un budget constant
- l'aspect visuel « acceptable » des espaces
- la pression du public

Agissez petit à petit

Les actions du plan d'entretien peuvent être mises en place la première année sur un ou quelques sites « pilotes » pour « voir », « comprendre », faire adhérer autant les agents que les habitants. Imaginer et rédiger un plan de progression sur plusieurs années.

Cette volonté d'agir doit passer dans l'ordre par :

1-l'accroissement de l'acceptation de la végétation spontanée (les mauvaises herbes ne sont pas sales)

2-la réduction de la pousse des herbes spontanées par des techniques préventives (si possible intégrés en amont lors de la conception des aménagements)

3-la mise en place de techniques curatives alternatives pour éradiquer, là où elle est indésirée, la végétation spontanée.

Aucune des méthodes alternatives n'est aussi efficace que les pesticides chimiques pour éliminer les plantes. Il faut donc soit désherber plus souvent soit accepter un peu plus d'herbes. Bien souvent il sera nécessaire de combiner plusieurs méthodes.



5.1 COMMUNICATION – SENSIBILISATION

Objectif : accroître l'acceptation de la flore spontanée

Pour informer sur la nouvelle démarche et les changements qui vont s'opérer, il est important de **communiquer tout au long de l'action**. Les nouvelles méthodes d'entretien seront plus facilement acceptées par tous. La communication montrera le dynamisme de la commune, les efforts réalisés.

Vous pouvez également **impliquer les habitants** dès les premières réflexions mais attention à ne pas vous « noyer » au milieu des réclamations et sollicitations de tout un chacun au risque de ne pouvoir répondre et de décevoir des bonnes volontés.

La réussite du plan d'entretien dépend de son acceptation par le personnel communal, par les élus, les citoyens et donc de l'importance que la commune aura voulu donner à la communication.

Si vous avez besoin de convaincre, rendez-vous sur le site internet de terre saine. Une fiche technique liste quelques arguments en fonction des publics visés <http://www.terresaine-poitou-charentes.fr/>

Les publics visés :

⇒ Les élus

Pour porter le projet, l'ensemble du conseil municipal doit avoir délibéré l'adhésion à la charte Terre saine. Mais tous les élus, individuellement ne sont peut être pas à même de porter un discours et de justifier les choix du conseil. Des formations ainsi que des journées d'échanges sont possibles afin de mieux s'approprier le sujet.

⇒ Les agents de la collectivité

Tous les agents sont concernés par cette démarche globale sur le territoire communal ; tant les agents administratifs (pour l'accueil du public et la communication notamment) que l'ensemble des agents de terrains :

- service espaces verts...
- service des sports pour la gestion des terrains de foot par exemple
- service voirie, propreté...
- et/ou le service « animations » pour les temps de sensibilisation des habitants.

Une réunion en début de réflexion avec l'ensemble des acteurs est un préalable indispensable pour présenter le projet. Par la suite, une **réunion bilan** peut être proposée chaque année ou tous les deux ans en fonction de l'avancée des actions.

La mise en œuvre de la gestion différenciée nécessite de mettre en place une **politique de sensibilisation, d'implication et de formation au niveau du personnel**. La formation se déroule sur le long terme.

Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) propose des programmes de formation sur la gestion des espaces publics. Il est également possible aux communes de solliciter des formations adaptées à leurs besoins.

Pour juger de l'efficacité des actions développées dans le plan d'entretien, il faudra mesurer les temps de travaux par site, ce qui est contraignant pour les agents et peut être vue comme du « contrôle ». Pour éviter le rejet de la part de certains agents, il faudra les **impliquer dès le début de la démarche**, et se baser sur leur connaissance du terrain comme des « experts ». Il faut obtenir un « **engagement** » de leur part sur la fiche à remplir, qui aura été co-rédigée.

Attention, les agents de terrain, ne doivent pas avoir le sentiment d'un retour au « passé ». Ils se sentiraient alors dévalorisés et seraient peu enclins à communiquer positivement sur ces pratiques. Ils doivent devenir **fiers de réduire l'usage des pesticides**. Parallèlement, épandre des pesticides est « facile » (en particulier si la réglementation n'est pas respectée), ce qui n'est pas le cas du travail de fleurissement, de débroussaillage, de préparation du sol, de création de massifs... mettez en valeur la technicité, le savoir faire et l'expérience des agents.

⇒ Les habitants et jardiniers amateurs

Informez les riverains du changement de pratiques de la commune et expliquez, notamment, que les nouvelles pratiques préservent mieux la santé de chacun et sont plus respectueuses de l'environnement. Le plan d'entretien est l'occasion privilégiée de lancer un débat sur l'acceptation des herbes spontanées (réunions d'informations, journées d'échanges de pratiques...) et d'informer sur les vertus de celles-ci (condimentaires, médicinales, esthétiques...)

Pensez également à tous les utilisateurs de l'espace, ils peuvent être extérieurs à la commune. Ex. les personnes venant au cimetière communal n'habitent pas forcément sur la commune.

Sensibiliser les jardiniers amateurs sur leurs propres pratiques de désherbage (risque de pollutions ponctuelles, risque pour la santé des enfants, des animaux domestiques...).

⇒ **Les professionnels, les architectes, entreprises, mandatés par la commune**

La commune accueille, peut être, des entreprises, des bailleurs sociaux, propriétaires et donc gestionnaires d'espaces. Il sera important de communiquer avec eux afin de tendre vers une **homogénéisation des pratiques**.

Par ailleurs, lors d'aménagements importants, la commune peut faire appel à un tiers. Le cahier des charges (CCTP/ CCTG) doit, alors, mentionner des éléments permettant la prise en compte de la gestion différenciée et écologique pour l'entretien des espaces ainsi créés (ce sont les clauses environnementales).

Il peut être nécessaire également de préciser que vous travaillez à un plan d'ensemble de la commune et non à l'aménagement site par site ; présentez la cohérence de votre commune.

⇒ **Autres partenaires ponctuels :**

Dans la gestion des terrains de sports, associer les joueurs et présidents de clubs seraient un plus ; de même que dans la gestion des cimetières d'associer les pompes funèbres (circulation des véhicules) et le personnel de l'église.

L'acceptation de la végétation spontanée doit se faire par l'ensemble des acteurs :

- les agents qui doivent « tolérer » des herbes sauvages
- les élus qui doivent expliquer avec pédagogie face aux inévitables réclamations et arbitrer en cas de besoin
- les habitants qui doivent accepter la présence d'herbes sauvages sur les trottoirs, les allées...

Au cours des différentes réunions entre élus et agents, il est important de noter les attentes de chacun afin d'y répondre au mieux et de ne pas « imposer » des solutions toutes faites. Cependant, une fois le consensus trouvé et le projet fait, les débats doivent être clos (ce ne doit pas être celui qui crie le plus fort qui l'emporte).

Les supports de communication possibles

Tous les supports de communication peuvent être envisagés :

- articles dans le bulletin municipal, dans la presse, conférences, projection de films
- affichage des plans en mairie,
- manifestations, expositions itinérantes, réunions d'information,
- panneaux sur site,
- journées d'échanges de pratiques, démonstration de matériel, de techniques
- formations à l'utilisation de méthodes alternatives (reconnaissance des auxiliaires, mise en place d'un paillage, fabrication de purins...),
- animations scolaires et extra-scolaires, jeux de société,
- ...

NB. le site internet de Terre saine vous propose plusieurs fiches techniques sur la communication avec des exemples de réalisation d'autres communes Picto-Charentaises. RDV sur le site <http://www.terresaine-poitou-charentes.fr/>

Synthèse des actions mises en œuvre :

Afin de vous organiser au mieux et de clarifier vos actions sur du long terme, la rédaction d'un **plan de communication** est nécessaire. Pensez alors à

- identifier les différentes cibles,
- choisissez les supports et le message adaptés à chaque cible,
- estimer votre budget et la période favorable pour communiquer,
- évaluer les résultats et réajuster si nécessaire.

Comme le plan d'entretien, ce plan de communication devra être **validé par les élus**.



5.2 LA GESTION DIFFERENCIEE

Objectifs :

La gestion différenciée est une façon de **gérer les espaces publics** qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature d'entretien. Elle favorise une approche globale du territoire. Car elle encourage les élus, les responsables de service et le personnel technique à s'interroger, au delà des pratiques de désherbage, sur l'ensemble des pratiques menées sur les espaces publics.

Les réflexions ne sont plus menées uniquement via le plan de désherbage mais de manière plus large sur les **fonctions de l'espace et la biodiversité présente**. Sont alors pris en compte pour chaque espace : sa situation, sa surface, son intérêt écologique, sa (ses) fonction(s), sa fréquentation...

Les principaux objectifs de la gestion différenciée sont :

- de rationaliser les coûts de maintenance,
- d'améliorer la qualité et la diversité des espaces en tenant mieux compte de leurs potentialités,
- de protéger et d'enrichir la valeur écologique des milieux notamment en réduisant l'impact des travaux d'entretien.

Les mesures mises en œuvres :

On classe les espaces du plus maîtrisé, de type prestige, planté d'espèces ornementales, souvent taillés et fréquemment tondu, aux plus sauvages, de type prairie débroussaillée tous les 3 à 5 ans.

La méthode de classement :

- Définir les potentiels horticoles et écologique de chaque site,
- Déterminer l'usage de chaque site ou ce qui pourrait en être fait,
- Définir le nombre de classes puis le contenu de chaque classe par rapport au rendu visuel (image horticole, jardinée, champêtre, naturelle...), la codification varie en fonction des communes, le nombre et le contenu des classes sont à adapter à chaque cas,
- Rédiger des fiches « actions » selon le code (mode d'entretien, fréquence, liste de végétaux pouvant être plantés, travaux à prévoir...),
- Cartographier les différents espaces avec leur code associé,
- Mettre en œuvre les mesures définies sur chaque site.

Le classement n'entend pas définir des espaces de plus ou moins bonne qualité mais simplement une répartition des espaces publics suivant un entretien différencié en lien avec la localisation mais surtout la **vocation** du site.

Si le diagnostic est bien fait, la classification se fera « naturellement ».

Par ailleurs, il n'est pas question de classer tous les espaces en zones résidentielles en une catégorie « champêtre » et tous les espaces du centre ville en catégorie « horticole ». Il n'est pas question de « stigmatiser » une population plutôt qu'une autre.

NB. Vous trouverez sur le site internet de Terre saine plus de 50 fiches techniques pour vous accompagner dans vos démarches <http://www.terresaine-poitou-charentes.fr/> et notamment des exemples de classements.



5.3 LA GESTION ECOLOGIQUE

Objectifs :

Si la gestion différenciée permet de classer les espaces en fonctions de pratiques d'entretiens différentes, la gestion écologique, quant à elle, regroupe les **méthodes d'entretien alternatives** à l'usage des pesticides et favorables à la biodiversité, aux paysages, à la qualité/quantité de l'eau, à la réduction des déchets... L'idée principale de la gestion écologique étant d'**aider la nature à se développer harmonieusement** plutôt que de lutter contre les espèces spontanées.

Dans la démarche préalable de gestion différenciée, il conviendra, après avoir recensé les espaces, de repérer ceux où il est possible de laisser la nature s'exprimer.

Les mesures mises en œuvre :

⇒ **Des méthodes alternatives préventives :**

- Le choix des espèces végétales indigènes de préférence (espèces vivaces – adaptées aux conditions de sol et de climat),
- Le choix des contenants (préférer les plantations de pleine terre, limiter les jardinières),
- Réduire l'arrosage (choix d'espèces de milieux secs, plantation en pleine terre, paillage...),
- Privilégier l'utilisation de l'eau de pluie,
- Recycler les déchets verts et/ou les utiliser sur les espaces (composts, paillages),
- Engazonner des surfaces / penser aux plantes couvre-sols,
- Penser aux engrais organiques via le Bois Raméal Fragmenté (BRF),
- Limiter la pousse de la végétation spontanée par des techniques préventives (éviter les coupures, séparation au niveau du sol, disposer un paillage au sol),
- Mettre en place des actions de lutttes biologiques (introduction de coccinelles...),
- Restaurer les haies champêtres, les zones humides (mares notamment),
- Installer des hôtels à insectes, nichoirs à oiseaux, à chauve-souris...
- Requalifier l'espace (engazonnement sur un mélange terre-pierre entretenu par la tonte ; pose de béton désactivé entretenu par un brossage,...)
- ...

⇒ **Des méthodes alternatives curatives :**

- Désherbage mécanique : balayage / binette / fauchage / brossage /...
- Désherbage thermique : eau chaude / mousse / gaz / vapeur /...

Une démarche de gestion écologique et différenciée implique une **réflexion sur le matériel et la planification de son utilisation**. L'achat d'une machine ne résoudra pas tous les problèmes. Une mutualisation au sein d'une communauté de communes ou d'un pays est une solution financière intéressante.

La gestion écologique ne s'oppose pas au fleurissement bien au contraire. Le **concours Villes et Villages Fleuris** évolue ces dernières années dans ce sens en **primant par exemple des communes en « gestion écologique »**.

Par la plantation d'espèces locales, variées, nectarifères, champêtres... vous favorisez la biodiversité et garantisiez un fleurissement sur l'année dans votre commune.

NB. Vous trouverez sur le site internet de Terre saine plus de 50 fiches techniques pour vous accompagner dans vos démarches <http://www.terresaine-poitou-charentes.fr/>

A l'issue de cette phase, vous disposez de :

- Une carte, sur laquelle figureront les méthodes d'entretien préconisées avec un code couleur
- Une fiche par classe de gestion avec le détail des actions choisies et les méthodes d'entretien



VI _ PLANIFICATION et PROGRAMMATION

Il est indispensable de **planifier les actions dans le temps** pour non seulement permettre à chacun de **s'adapter** mais aussi **échelonner les dépenses**. Voici un **exemple** de programmation :

Phase de démarche	Date de mise en place											
	Année 1				Année 2				Année 3			
Engagement des élus et des services	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Coordination du projet	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Phase diagnostic												
Recensement des acteurs	■											
Information des agents	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Cartographie des zones entretenues		■	■									
Recensement des pratiques communales par zone			■	■								
Définition des objectifs d'entretien				■	■							
Choix des mesures alternatives par secteur (classement des sites en gestion différenciée)					■	■						
<i>Recensement des pratiques sur les espaces privés et les établissements publics non communaux*</i>			■	■								
<i>Définition des objectifs d'entretien pour les espaces privés et les établissements publics communaux*</i>				■	■							
Actions de sensibilisation des utilisateurs des espaces et jardiniers amateurs												
Articles dans la presse			■	■	■		■	■	■		■	■
Réunions d'informations, conférences, expositions..					■			■			■	■
Diffusion de livrets, documents								■	■			■
Portes ouvertes des jardins, échanges de pratiques								■	■			■
Modification des pratiques communales												
Former les agents				■	■	■	■	■	■	■	■	■
Journée d'essai des pratiques alternatives, démonstrations, échanges d'expériences				■	■			■	■		■	■
Adopter les techniques alternatives						■	■	■	■	■	■	■
Réaménager les sites pour un entretien faciliter								■	■	■	■	■
Concevoir les futurs aménagements avec à l'esprit l'entretien des espaces de manière différenciée et écologique choisi										■	■	■
Modifications des pratiques des professionnels*												
<i>Article dans la presse spécialisée*</i>								■	■		■	■
<i>Prise de contact avec le personnel et acteurs*</i>										■	■	■
<i>Réunions d'échanges, démonstration*</i>											■	■
Évaluation de la démarche												
Relevés naturalistes (flore et insectes par exemple)			■	■								■
Questionnaires												■
Retour des agents, des utilisateurs des espaces			■					■			■	
Modifications des pratiques suite à l'étude des indicateurs												■

* actions non obligatoires

Plan de financement détaillé :

Le changement de pratique va nécessiter des **engagements budgétaires**. Dans l'état des lieux il sera intéressant d'établir le budget pour chacune des pratiques (coût de l'achat des pesticides, coût des EPI, coûts du matériel de stockage aux normes, coût du matériel d'épandage, coût des formations obligatoires...) et de le comparer avec un budget prévisionnel sur les 3 ou 5 ans avec un changement de pratiques.

Attention, le passage du traitement chimique des surfaces vers l'utilisation de matériels alternatifs ne conduit pas systématiquement à l'achat de matériel coûteux. De nombreuses communes fabriquent et expérimentent des outils adaptés à leur besoin, d'autres passent par la location ou l'achat en commun.

PENSER (aux aménagements en amont) avant de DEPENSER !

De plus, l'utilisation de matériel nouveau demande de l'expérience. Les résultats ne seront peut être pas probants immédiatement.

Regarder, échanger, essayer avant de juger !

⇒ **Des accompagnements financiers, techniques et/ou matériels**

Différents partenaires peuvent vous accompagner dans votre démarche :

- La Région Poitou-Charentes via des appels à projets,
- la FREDON Poitou-Charentes via des éléments administratifs vis à vis de la charte Terre saine et un soutien technique,
- Les agences de l'eau par des aides financières à la réalisation du plan d'entretien, à l'achat de matériel et à des actions de communication ou de sensibilisation,
- Des prestataires privés pour la réalisation de tout ou partie du plan d'entretien,
- Des associations pour lister les éléments incontournables de votre commune (petit patrimoine bâti et biodiversité...),
- Les CAUE ou Agence Départementale pour vous accompagner dans une meilleure connaissance du territoire,
- ...

NB. Vous trouverez sur le site internet de Terre saine la liste des partenaires ayant accompagné des communes adhérentes <http://www.terresaine-poitou-charentes.fr/> ainsi qu'une liste de personnes et d'organismes ressources.

Les sites internet des agences de l'eau :

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/services-en-ligne.html>

et http://www.eau-loire-bretagne.fr/collectivites/aide_financiere

Vous trouverez sur le site internet de la Région Poitou-Charentes, la liste des appels à projets

N'hésitez pas à contacter le Service Biodiversité Eau, Emploi Éducation à l'environnement

Secrétariat Stéphanie Pérault 05 49 38 47 12 s.perault@cr-poitou-charentes.fr

Animation : Gaëlle Moreau 05 49 55 81 38 g.moreau@cr-poitou-charentes.fr

A l'issue de votre programmation vous disposez de :

- Une frise chronologique listant les actions et acteurs responsables
- Un calendrier des opérations
- Le chiffrage du projet

VII _ BILAN et EVALUATION

✕ Un bilan annuel et l'enregistrement permanent des pratiques permettra de

- réajuster le projet;
- rendre compte des progrès apportés
- rester cohérent avec les objectifs
- intégrer les nouveaux aménagements dans la démarche

Soyez patient et tenez le cap !
Quelques années sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

EXEMPLE	Bilan positif	Bilan négatif
Bilan économique	<ul style="list-style-type: none">- Diminution nombre de tontes = réduction de temps de travail = réduction des frais d'exportation des déchets verts- Moins de pesticides / moins d'engrais = réduction des coûts- Feuilles non ramassées = réduction des coûts de compostage	<ul style="list-style-type: none">-Temps « perdu » autour de la réflexion et de la réalisation du plan d'entretien-Les agents doivent s'appropriier les techniques nouvelles (changement)-L'achat de nouveaux matériels est possible (coût)-L'information et la sensibilisation du public sont indispensables
Bilan écologique	<ul style="list-style-type: none">-la flore : apparition de nouvelles espèces dans les gazons et les prairies,-la faune : tonte + haute et pas de pesticides = préservation et apparition d'une faune auxiliaire,-l'eau : utilisation raisonnée des herbicides = amélioration de la qualité de l'eau,-l'air : réduction nombre de tonte = diminution de dégagements de CO2 dans l'atmosphère.-Moins de pesticides = réduction de la pollution atmosphérique.	<ul style="list-style-type: none">-si désherbeurs à gaz ou à vapeur, utilisation d'énergie fossile

Régulièrement la commune s'agrandit, des travaux de voiries sont réalisés, de nouveaux lotissements voient le jour... **Il est donc indispensable de mettre à jour tous les 2 ou 3 ans :**

- le tableau contenant les relevés de terrain de manière à y intégrer les nouveaux espaces ou aménagements réalisés,
- et la cartographie des zones à risque.

✕ Les indicateurs de suivis

La mise à jour du plan d'entretien devra être réalisée régulièrement.

Rappelons que la démarche est une **démarche progressive** et que les méthodes d'entretien doivent évoluer chaque année pour tendre vers l'objectif du « zéro pesticide ».

Il est donc indispensable d'enregistrer chaque année les pratiques d'entretien de la commune pour pouvoir établir un **bilan annuel, définir les objectifs** d'entretien de l'année suivante et ainsi **progresser vers l'objectif** de réduction des pesticides fixé.

Quelques exemples d'indicateurs de suivi :

- surface totale désherbée par des techniques alternatives / désherbée chimiquement / non désherbée
- temps passé au désherbage chimique /site _ temps passé au désherbage alternatif / site
- coût du désherbage chimique (achat produits, coût recyclage)
- coût du désherbage alternatif (consommations de gaz, fuel, essence..., location, prestation)
- quantités de substances actives appliquées
- suivi visuel (photos) des méthodes alternatives (paillage, plantes couvre-sol...).
- inventaire de la faune et/ou de la flore

A l'issue de cette phase vous disposez de :

- Un bilan annuel ou bisannuel
- Des photos, tableaux, retours des habitants, des agents ;
- Des articles de presse, information des habitants sur les résultats ;
- Des compte-rendu de réunion ; compte rendu des conseils municipaux expliquant les projets...
- Des inventaires de la faune, de la flore (via des organismes compétents)

VIII _ SYNTHÈSE

Vous trouverez ci-dessous la **synthèse des actions** à mettre en œuvre et à faire apparaître dans le plan d'entretien :

Liste des éléments qui doivent apparaître dans le plan d'entretien

Engagement de la commune

Cartes et fiches descriptives des sites entretenus (états des lieux)

Cartes des secteurs en fonction de l'impact sur l'eau (niveau de risque)

Liste des sites classés par niveau de risque

Liste des objectifs (peut se faire par site : dans ce cas ajouter la carte des objectifs par site)

Carte des sites par classe de gestion différenciée

Liste des actions d'entretiens par classe de gestion différenciée

Planning et liste des actions de communication et des actions techniques (planification dans le temps)

Chiffrage du projet

Liste des indicateurs de suivis

Retour / évaluation : liste des éléments à apporter régulièrement

Prises de photos chaque année

Inventaire de la faune et/ou de la flore tous les 5 ans (papillons et/ou libellules et/ou orchidées... sélection de

Quelques espèces pour ne pas surcharger les plannings ni le budget)

Revue de presse

Listes des actions mises en place /an

